



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 059-215904897-20240220-ARRETE_ASRDA2-DE

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en
Agglomération

Année 2024

Demande de subvention

2^{ème} projet

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de création de chicanes et de création de passage piétons avec mise en accessibilité du trottoir avec dispositif d'éclairage solaire rue du Maréchal Foch pour un montant de travaux estimé à 23 910,34 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de création de chicanes et de création de passage piétons avec mise en accessibilité du trottoir avec dispositif d'éclairage solaire rue du Maréchal Foch, une subvention au titre du Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour l'année 2024 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- En 1^{ère} priorité : réaménagement ponctuel de la voirie avec création de chicanes
 - Coût estimé des travaux : 12 975,00 € HT
 - Taux de subvention : 75% (plafond : 25 000 € HT)
 - Subvention attendue : 9 731,25 €

- En 2^{ème} priorité : réalisation de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs
 - Coût estimé des travaux : 6 279,00 € HT
 - Taux de subvention : 50% (plafond : 5 000 € HT)
 - Subvention attendue : 3 139,50 €

- En 3^{ème} priorité : éclairage public associé à une traversée piétonne
 - Coût estimé des travaux : 4 656,34 € HT
 - Taux de subvention : 75% (plafond : 5 000 € HT)
 - Subvention attendue : 3 492,25 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 20 février 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 21 février 2024